Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG
Division Etat hôte
Section Affaires juridiques et protocolaires
Case postale 194 – 1211 Genève 20

DECLARATION DE GARANTIE

en faveur de la famille d'un membre du personnel recruté localement

Ce formulaire est à compléter et à retourner par la Mission permanente[1] à la Mission suisse.

Membre/s de famille	Epoux/épouse	Enfant (les autres enfants doivent faire l'objet d'un liste séparée dûment signée)
Nom/s		
Prénom/s		
Date de naissance		
Etat civil		
Nationalité/s		
Adresse privée		
	No postal / Ville	
	Pays	

Titulaire principal (membre du personnel recruté localement)

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom/s	
Prénom/s	
Au service de la Mission permanente	

1. La Mission permanente précitée garantit le paiement des frais médicaux et d'hospitalisation et les frais de rapatriement (à savoir, les frais de voyage de retour dans le pays d'origine, ce qui n'inclut pas les effets personnels) du/des membres de famille précité/s.

2. Si le/latitulaire principal/e est ressortissant/e d'un Etat membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et est au service d'une mission permanente d'un Etat membre de l'UE ou de l'AELE, la Mission permanente précitée garantit uniquement les frais de rapatriement du/des membres de famille précité/s.

3. La Mission permanente précitée répondra des frais susmentionnés aussi longtemps que la garantie ne sera pas assumée par une autre mission permanente ou qu'elle n'aura pas été libérée de cette obligation par la Mission suisse.

Sceau officiel

Date _____

Signature du Chef de mission

_____

[1] Par "mission permanente", il y a lieu d'entendre : les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales, les missions permanentes auprès de l'Organisation mondiale du commerce, les représentations permanentes auprès de la Conférence du désarmement, les délégations permanentes des organisations internationales (bureaux d'observateur), ainsi que les missions spéciales.

© 2025